

DOC. DE LA SESSION No 1

BUREAU DE L'AUDITEUR, OTTAWA, 22 décembre 1899.

MONSIEUR,—Je constate par la pièce justificative 934 qu'un paiement en plus, de 50 cents, a été faite à la White Pass Transportation Co., un item pour transport de 275 livres du lac Summit à Log-Cabin ayant été porté à \$8.75 au lieu de \$8.25. Ce compte semble avoir été contrôlé à votre bureau, où une erreur de 40 cents a été remarquée, le proposé au pointage l'ayant réduit à \$8.35. Veuillez faire rembourser le paiement en plus.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur.

Au Contrôleur, G. à C. du N.-O.

J. L. McDOUGALL, A.G.

Pièces justificatives insuffisantes pour paiements à D. G. Stewart.

BUREAU DE L'AUDITEUR, OTTAWA, 2 janvier 1899.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur l'état ci-joint de paiements faits à Dawson à D. G. Stewart et à la Stewart Mill Co., à compte sur billots et bois et à compte sur bois de chauffage fourni à l'entreprise.

Dans cet état, l'item marqué "A" indique des paiements et des avances s'élevant à \$8,906.75, pour lesquels on ne donne aucun détail. L'item "B" est un paiement pour des billots livrés les 1er et 11 octobre, et est appuyé par un compte original produit par M. Stewart. L'item "C" indique des paiements à compte sur bois de chauffage fourni à l'entreprise. La première entreprise de M Stewart pour bois de chauffage a été pour 450 cordes à \$19.25, et une deuxième entreprise à été faite pour 200 cordes à \$25.75. Les quantités livrées, d'après les pièces justificatives, ont été de 450 cordes en vertu de la première entreprise, et 200 93-128 cordes en vertu de la deuxième entreprise, s'élevant en tout à \$13,836.45, laissant apparemment \$925 dus pour bois. Si ces \$925 sont déduits des \$8,906.75, il reste \$8,071.75, dont il faut rendre compte.

Récemment des pièces justificatives ont été reçues de l'inspecteur Starnes, par ce bureau, pour expliquer ce montant. Voici la manière dont il l'explique :—

Bois, 100 cordes à \$19.25	\$1,925 00
Billots fournis pour maisons	6,618 20
Bois, etc., pour allonge du palais de justice	363 55
	\$8,906 75

Ceci semble démontrer que la somme de \$925 est encore due à M. Stewart. Les pièces justificatives, cependant, qui forment le montant de \$6,618.20, sont identiques à celles qui sont couvertes par les paiements marqués "B" dans l'Etat, à l'exception de la pièce justificative 2713 où, dans un cas, le montant de \$1,687.99 est porté comme étant \$1,687.95, et dans l'autre cas à \$1,688. Il est également douteux que les dernières 100 cordes de bois puissent être acceptées pour arriver à une explication, vu que votre comptable me dit que les rapports de l'intendant n'accusent qu'une livraison de 650 cordes. La dernière pièce justificative, pour \$363.55, n'est pas satisfaisante, vu qu'elle n'est pas accompagnée d'un compte original et que, de plus, elle n'est pas quittancée par M. Stewart.

La question a déjà été discutée verbalement entre ce bureau et votre comptable, mais je dois vous demander de vous en enquérir dès que vous le pourrez. Il serait important en cette affaire d'avoir les comptes originaux fournis par M. Stewart. Jusqu'à présent je n'en ai qu'un pour \$6,613.15 pour billots.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

Au Contrôleur, G. à C. du N. O.

J. L. McDOUGALL, A.G.